



Flash infos  
Juillet 2021

## Autorisations du Droit des Sols (ADS) : la dématérialisation des actes, c'est demain !!!

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique :  
Il s'agit de permettre aux usagers de saisir l'administration (Etat et collectivités territoriales) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre par ce dernier (e-mail, formulaire de contact, télé service...) dans le respect du cadre juridique général.  
*Le demandeur aura toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite.*
- Par ailleurs, les communes de plus de 3500 habitants devront être dotées de procédures dématérialisées pour instruire les autorisations d'urbanisme (article 62 loi ELAN).

Ce service dématérialisé offrira aux pétitionnaires, usager de service public :

- Une simplification des démarches administratives : Le pétitionnaire pourra désormais déposer sa demande en ligne
- Une aide à la saisie des CERFA et un pré contrôle de la qualité/complétude des données
- Une fiabilité des données transmises grâce à la capitalisation native des données
- Une transparence sur l'état d'avancement des dossiers
- Une fluidité dans les échanges avec l'administration
- Une réduction des délais de transmission entre services consultés

Il permettra également aux collectivités et aux services de l'Etat, acteurs de l'instruction :

- Efficacité et optimisation des processus grâce à un accès simultané des services consultés sur une plateforme centralisée
- Economies (dossiers, papier, affranchissements)
- Interopérabilité des systèmes et gain de temps sur la re saisie/un risque d'erreur limité
- Recentrage des agents sur **des tâches à forte valeur ajoutée** comme la relation au pétitionnaire



Les communes n'ont pas de démarches à prévoir dans l'immédiat pour la mise en place et le raccordement aux plateformes de l'état. Elles seront sollicitées très prochainement dans le cadre du lancement du plan de communication.

# Maquette financière du Contrat Territorial Occitanie 2021-Phase 1

Le 21 avril 2021 s'est tenu le Comité de Pilotage du Contrat Territorial Occitanie pour valider la maquette financière 2021-Phase 1, en présence de Madame Delphine GRAIL-DUMAS Sous-préfète de Mirande et Jean-Louis Guilhaumon Vice-président de la Région Occitanie.

➤ La partie Grand Auch Cœur de Gascogne du PETR du Pays d'Auch :

10 opérations pour un montant de travaux HT de 2 896 224 €

↪ Total aides publiques : 2 038 184 €

➤ La partie ASTARAC du PETR du Pays d'Auch :

15 opérations pour un montant de travaux HT de 2 512 163 €

↪ Total aides publiques : 1 402 036 €

Une maquette Phase 2 sera proposée sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

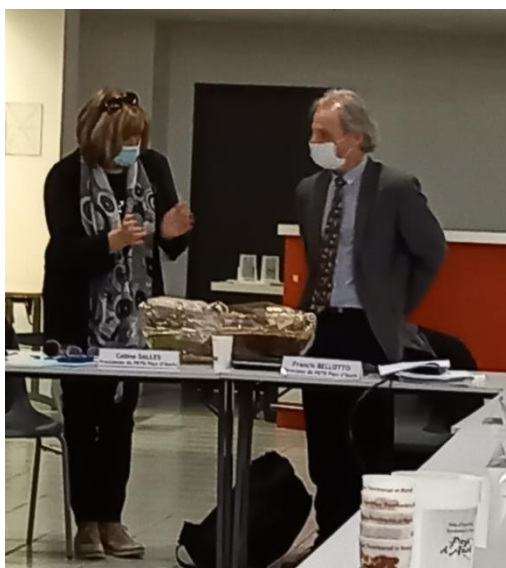
## Signature de la convention du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Lors de la réunion du Bureau du 07 juillet 2021, le PETR du Pays d'Auch a validé le protocole d'engagement du CRTE signé par la Présidente, Céline SALLES et par le Préfet du Gers, Xavier BRUNETIÈRE.

Ce protocole précise les engagements de l'Etat et du PETR dans l'élaboration du futur CRTE, dont le principal objectif est de faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financements disponibles dans une logique intégratrice à travers l'axe transversal de la transition écologique et énergétique.

## Mouvement du personnel au sein du PETR du Pays d'Auch

Le 10 mars dernier, s'est tenu un comité syndical du PETR du Pays d'Auch, auquel Francis BELLOTTO assistait pour la dernière fois. L'heure de la retraite ayant sonnée, c'est avec émotion que la Présidente Céline SALLES ainsi que l'ensemble des élus ont tenu à le remercier chaleureusement pour l'ensemble du travail effectué à la direction du PETR du Pays d'Auch et lui ont souhaité de profiter d'une belle retraite.



La Présidente Céline SALLES & Francis BELLOTTO

Evelyne LACOSTE POMÈS a pris la direction du PETR du Pays d'Auch au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Nous avons accueilli en février dernier Stéphane SEILHAN, instructeur ADS qui a succédé à Emmanuelle GUILLOT.

Au 1<sup>er</sup> juin 2021, ce fut l'intégration d'Inès LÉZIN, chargée de mission LEADER qui succède à Evelyne LACOSTE POMÈS.



Nous vous souhaitons un bel été